



**BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2018/03**

**Du 22 mars 2018 à 17 h 45  
à la salle des fêtes de Drambon**

**Point n° 1  
Compte rendu de la précédente réunion**

**Point n° 2  
Ressources Humaines  
Modification du tableau des emplois n°03/2018**

**Point n° 3  
Ressources Humaines  
Modification du tableau des emplois n°04/2018**

**Point n° 4  
Demandes de subventions  
Fonds public et territoire – CAF de Côte d'Or**

**4.1  
Investissement  
Achat de 12 tablettes et intégration de la structure multi sites de Pontailier sur Saône**

**4.2  
Fonctionnement  
Bourse initiative – Jeunesse**

**Point n° 5  
Demandes de subventions – Conseil départemental  
Atelier jeunes**

**Point n° 6  
Demande de subvention – CAF de Côte d'Or  
Appel à projet « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP)**

**Information et questions diverses**

## Note de synthèse

### Point n° 1

#### Compte rendu de la précédente réunion

### Point n° 2

#### Ressources Humaines

#### Modification du tableau des emplois n°03/2018

#### ☞ Pour le service Enfance Jeunesse

Suite à la constatation d'une augmentation des fréquentations et à des démissions d'agents, une augmentation du temps de travail a été proposée à un agent d'animation. La modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet est assimilée à une suppression d'emploi lorsque la modification excède 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi concerné.

Par ailleurs, suite à plusieurs arrêts maladie en cours ou à venir au sein du service entretien et pour pouvoir assurer les remplacements de manière adaptée, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à mi-temps.

#### Seront ainsi créés,

##### ➤ Au titre des emplois non titulaires permanents à temps non complet de droit public :

###### Pour la filière animation

- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée à 17.50 heures hebdomadaires annualisées

###### Pour la filière technique

- ✓ 1 poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée à 17.50 heures hebdomadaires annualisées

#### Sera ainsi supprimé,

##### ➤ Au titre des emplois non titulaires permanents à temps non complet :

###### Pour la filière animation

- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation en contrat à durée déterminée à 11.50 heures hebdomadaires annualisées

#### Il sera proposé au Bureau Communautaire de délibérer pour :

##### - Modifier le tableau des emplois comme suit :

CRÉATIONS			SUPPRESSION		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>NON TITULAIRES PERMANENTS TEMPS NON COMPLET DROIT PUBLIC</b>					
<i>Service Enfance Jeunesse</i>					
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2018	1 poste d'adjoint d'animation	17.50/35ème	1 <sup>er</sup> avril 2018	1 poste d'adjoint d'animation	11.50/35ème
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
26 mars 2018	1 poste d'adjoint technique	17.50/35ème			

- Autoriser la Présidente à signer les contrats de recrutement correspondants ainsi que les avenants éventuels
- Préciser que les agents seront rémunérés par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade,
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal

### ☞ Pour le service Environnement-déchets

Suite au départ de l'agent de facturation de la redevance incitative, une offre d'emploi a été lancée en février pour procéder à son remplacement, il est donc proposé de créer un poste en contrat à durée déterminée de droit privé pour recruter la personne retenue.

Sera ainsi créé :

- Au titre des emplois non titulaires non permanents à temps complet de droit privé :

#### Pour la filière administration gestion

- ✓ 1 poste d'employé de gestion ou d'administration en contrat à durée déterminée à 35 heures hebdomadaires

Il sera proposé au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Modifier le tableau des emplois comme suit :

CRÉATIONS			SUPPRESSION		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>NON TITULAIRES NON PERMANENTS TEMPS COMPLET DROIT PRIVE</b>					
<i>Service Environnement-déchets</i>					
Du 29 mars 2018 au 28 mars 2019	1 poste d'employé de gestion ou d'administration	35/35ème			

- Fixer la rémunération de cet emploi par référence au niveau II, position 2, coefficient 107 de la grille de classification de la convention collective nationale des activités du déchet,
- Autoriser la Présidente à signer le contrat et les avenants éventuels correspondants,
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget environnement-déchets.

### Point n° 3

#### Ressources Humaines

#### Modification du tableau des emplois n°04/2018

Par dérogation à l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ouvre, sous certaines conditions d'ancienneté, un dispositif spécifique d'accès à la titularisation pour les agents contractuels de la fonction publique, la sélection professionnelle.

D'une durée initiale de 4 ans, ce dispositif a été prolongé par la loi jusqu'au 13 mars 2018.

Ce mode de recrutement, réservé aux agents contractuels de droit public qui remplissent les conditions d'éligibilité, prend notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil sollicité.

Il a pour finalité de permettre une nomination stagiaire aux agents qui disposent d'une expérience et d'un solide bagage professionnel.

La communauté de communes a organisé sélection professionnelle d'intégration au grade d'attaché. Samuel LAMY a fait acte de candidature et la commission de sélection s'est réunie le 12 mars 2018. Considérant que cet agent exerce depuis de nombreuses années des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé et a été inscrit sur la liste des candidats aptes à être intégré,

Il sera proposé au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- **Modifier le tableau des emplois comme suit :**

CRÉATIONS			SUPPRESSION		
DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE	DATE	POSTES	DURÉE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES PERMANENTS TEMPS COMPLET</b>					
<i>Service Ecole de musique et d'art</i>					
1 <sup>er</sup> avril 2018	1 poste d'attaché	35/35ème			

- **Autoriser la Présidente à signer tous les arrêtés correspondants**
- **Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal**

Les points n° 4 à 6 concernent des demandes de subventions dans le cadre de fonds territoriaux et d'appels à projets. Les enveloppes liées à ces projets avaient été intégrées dans les orientations budgétaires du DOB et ont été traduites dans les maquettes du budget primitif qui sera proposé au Conseil communautaire.

#### Point n° 4

#### Demandes de subventions

#### Fonds public et territoire – CAF de Côte d'Or

Ce fonds vise à mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités des territoires

Il comporte six axes d'intervention :

- 1) renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun ;
- 2) adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité ;
- 3) soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc.) ;
- 4) accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires ;
- 5) prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements ;
- 6) accompagner des démarches innovantes.

#### *2 critères cumulatifs*

Pour les aides au fonctionnement :

- A. le montant total des financements accordés par la branche Famille ne peut excéder 80 % du coût total annuel de fonctionnement d'une structure ou d'un service.
- B. l'ensemble des recettes (financements octroyés par la branche Famille intégrant le complément « Fonds d'accompagnement publics et territoires », les participations familiales et les autres subventions) ne peut excéder 100 % du coût annuel de fonctionnement de l'action.

## Pour les aides à l'investissement :

- A. le montant total du financement accordé par la branche Famille ne peut excéder 80 % du montant de la dépense engagée (HT pour les collectivités territoriales – TTC pour les autres gestions).
- B. l'ensemble des recettes (financements octroyés par la branche Famille intégrant le complément « Fonds d'accompagnement publics et territoires », les participations familiales et les autres subventions) ne peut excéder 100 % de la dépense engagée (HT pour les collectivités territoriales – TTC pour les autres gestions).

### 4.1

#### Investissement

##### Achat de 12 tablettes et intégration de la structure multi sites de Pontailier sur Saône

Une aide de la CAF a été accordée en 2017 afin de changer le logiciel de gestion des services petite enfance, enfance et jeunesse, d'ouvrir un portail familles et de mettre en place des outils de pointage plus modernes. L'accueil d'Auxonne, le plus important avec six écoles avait alors été ciblé afin d'expérimenter ce nouveau mode de pointage.

Dans la continuité, et au vu de la réussite de cette démarche, nous souhaitons équiper tous nos sites périscolaires de tablettes numériques, afin d'harmoniser ces nouvelles pratiques sur l'ensemble du territoire, d'exploiter au mieux le logiciel et le portail grâce à la synchronisation des données et cela sur toutes nos activités périscolaire et extrascolaire.

En étroite collaboration avec l'agence solidarités familles, un point de vigilance a été relevé concernant l'accès de ces outils aux publics les plus fragiles. Des ateliers d'initiation au portail pourront être mis en place sur les communes afin d'accompagner au mieux les familles dans cette démarche de modernisation.

Cela n'empêchera pas les inscriptions en format papier qui seront toujours d'actualité avec la possibilité de retirer les dossiers à la communauté de communes ou par mail.

Montant de l'action	9770€
Financement FPT	7816€

#### Il sera proposé de délibérer pour :

- autoriser la Présidente à solliciter une subvention au titre du fonds public et territoire de la CAF

### 4.2

#### Fonctionnement

##### Instance de Jeunes

La politique jeunesse du territoire se développe avec différentes actions comme l'organisation d'espaces ados sur les vacances et les mercredis, un agenda avec le lycée et le développement de partenariats avec les acteurs comme l'agence solidarité familles, l'adosphère, le PETR...

Un comité de pilotage se réunit également une fois par an afin d'évaluer son développement et lors de la dernière rencontre les membres ont souligné le besoin d'intégrer les jeunes dans cette politique. En effet, il n'existe pas d'instance de jeunes qui pourrait être consultée pour vérifier que les actions mises en place correspondent aux attentes des jeunes eux-mêmes. D'autre part on remarque un discours très négatif autour de cette jeunesse qu'on soit des acteurs à leur contact quotidiennement, des parents... on évoque la médiocrité ambiante qui s'installe, le manque d'ambition des jeunes et plus particulièrement des jeunes filles, des problèmes d'agressivité, d'errance devant le lycée...

Dans cette perspective, il est envisagé de constituer une instance en menant en amont un travail de proximité de fond, avec l'équipe d'animateurs jeunesse. Ce travail permettra de constituer un groupe de jeunes qui souhaitent s'investir sur le territoire. Les animateurs pourront les guider dans l'émergence de projets comme des départs en séjours, des actions de solidarités internationales, sportives, culturelles, éco-citoyennes...

Montant de l'action	6000€
Financement FPT	4800€

**Il sera proposé de délibérer pour :**

- **autoriser la Présidente à solliciter une subvention au titre du fonds public et territoire de la CAF**

**Point n° 5**

**Demandes de subventions – Conseil départemental**

**Atelier jeunes**

Le département a fait le choix d'adapter ses politiques en direction de la jeunesse, en misant sur la procédure de l'appel à projets auprès des opérateurs travaillant dans ce domaine. Un catalogue de stage a donc été proposé. Deux demandes ont été envoyées

- ❖ Stage éducation aux médias avec les Francas

Coût de l'action	1035 €
Montant de l'aide du Conseil Départemental sollicitée 80%	828€

- ❖ Ateliers « j'adore » avec l'association l'oreille interne

Coût de l'action	1035 €
Montant de l'aide du Conseil Départemental sollicitée 80%	828€

**Il sera proposé de délibérer pour :**

- **autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental**

**Point n° 6**

**Demande de subvention – CAF de Côte d'Or**

**Appel à projet « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP)**

Les services enfance jeunesse et l'espace numérique sati de la Communauté de Communes Cap Val de Saône se sont associés pour proposer un projet de sensibilisation à destination des parents afin de prévenir les conduites à risques des adolescents notamment sur les rapports à l'alcool.

En effet, cette thématique est régulièrement évoquée comme une problématique préoccupante à traiter aussi bien du côté des services sociaux, des établissements scolaires, des services de santé...

En parallèle on constate également que les réseaux sociaux jouent un rôle dans ce type de conduites à risques et que certains comportements peuvent y être directement ou indirectement liés ou relayés par cet intermédiaire (*incitation, cyber harcèlement...*)

Il est donc proposé de déposer un projet auprès de la CAF au titre du dispositif REAAP.

2 actions phares seront proposées, l'une autour de l'accueil du spectacle « kestaffé souikène » du Théâtre de Cristal qui a été construit sur la base de paroles de jeunes sur leur rapport à l'alcool et qui peut servir de prétexte à engager un débat parent/enfant à l'issue des 2 représentations animé par un psychologue.

La seconde action consiste dans la mise en place de sessions de sensibilisation sur les risques liés aux outils numériques et aux réseaux sociaux dans les établissements scolaires d'une part à destination des adolescents puis auprès des parents dans le cadre de temps spécialement dédiés.

Le budget prévisionnel s'élève à 8 150 € et il est proposé au bureau de solliciter une subvention auprès de la CAF au titre du dispositif REAAP à hauteur de 80% soit 6 520€

**Il sera proposé de délibérer pour :**

- **autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès de la CAF de Côte d'Or dans le cadre de l'appel à projets REAAP**